

**Conseil d'établissement n°2**

Année scolaire 2025/2026

**Procès-verbal**

**Dimanche 18 janvier 2026 à 16h**

LFC – Site de Mearag – Salle de réunion

Sont présents (cf annexe1-émargement CE n°2)

Pour l'administration :

- M. Philippe LODS, Adjoint au COCAC
- M. Yves Olichon, Proviseur - Président de séance
- Mme Kim VO HOANG, Provisure adjointe
- M. Éric Fouchou Lapeyrade, Directeur administratif et financier
- M. Jean-Christophe Maignan, directeur primaire pour le site de Maadi
- Mme Estelle Bousquet, directeur primaire pour le site de New Cairo et Zamalek
- Mme Marie Plasse, Conseillère principale d'éducation

Pour le personnel enseignant :

- M. Zyad HEGAZI
- Mme Naïma EL SAYED
- Mme Violaine DELARONDE
- M. Denis PLUGER
- Mme Marie DELAFLOTTE

Pour le personnel administratif, technique et de santé, ouvriers de service :

- Mme Jessica EL MASRY
- Mme Hana EL TOBLEHY

Pour les parents d'élèves :

- Mme Noha EL ZAYAT
- Mme Dalia YASSIN
- M. Paul HADDAD
- Mme Ranya EL NAGGAR

Pour les élèves :

- M. Ali SHAFIK

Pour les membres siégeant à titre consultatif :

- M. Hervé MAJIDIER, Conseiller des Français de l'étranger
- M. Rafael PLEUTIN, Conseiller des Français de l'étranger
- M. Samy BADR vice-président du CVL
- Mme Catherine PASCAL, Conseillère des Français de l'étranger

Sont excusés :

- Mlle Lena EL IDRISSE EL ISMAILI, représentante des élèves
- Mme Christine GUINDI, représentante des parents d'élèves
- M. Olivier LE VAN XIEU, Consul général de France en Egypte

→ Le quorum étant atteint (20 sur 21), le conseil d'établissement n°2, réuni en séance extraordinaire, peut valablement délibérer.

M. Yves OLICHON ouvre la séance à 16h05. L'ordre du jour est validé (cf annexe2--convocation du CE n°2)

- Désignation du secrétaire de séance : Mme Kim VO HOANG, proviseur adjoint
- Le secrétariat de séance sera suppléé par : Mme Naïma El Sayed représentante du personnel 2<sup>nd</sup> degré

Lecture de la déclaration liminaire de l'intersyndicale Snes-FSU et Sud Education – (cf annexe 3-déclaration liminaire)

### **1. Budget 2026**

Conformément à l'obligation de présentation d'une perspective triennale à l'Aefe, les hypothèses d'évolution budgétaire sont les suivantes :

- 2026-2027 : +9 %, dont 3 % au titre de l'inflation et 6 % correspondant aux pensions civiles.
- 2027-2028 : +9 %, dont 3 % pour l'inflation, 3 % pour les pensions civiles et 3 % pour l'augmentation prévisionnelle des salaires.
- 2028-2029 : +3 %, correspondant à l'inflation.

Le Directeur administratif et financier indique que ces augmentations pourraient entraîner une baisse des effectifs. Les projections sont établies sur l'hypothèse d'une diminution de 50 élèves par an.

Il est précisé que la dépense liée à l'acquisition des iPads sera imputée intégralement sur l'exercice 2026.

Madame EL SAYED demande si les familles rencontrent des difficultés de paiement. Monsieur FOUCHOU-LAPEYRADE répond qu'il constate une augmentation significative du nombre d'impayés cette année.

Les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur les possibilités de réduction de certaines dépenses. Il est précisé que des actions ont déjà été menées, notamment sur la ligne budgétaire des assurances ainsi qu'en matière d'informatique, par une meilleure gestion et rationalisation des contrats. Un travail d'optimisation est donc d'ores et déjà engagé.

Le budget est habituellement présenté au mois de novembre, mais l'AEFE a demandé un report de cette présentation. Il est rappelé que l'intérêt d'une présentation à cette période réside dans la disponibilité du compte financier (COFI), permettant de disposer d'un état précis des réalisations.

Monsieur PLUGER soulève la question des recettes en élémentaire, inférieur à celui des autres niveaux. Cette situation résulte de la baisse des effectifs dans ce cycle.

Les parents d'élèves demandent s'il existe des statistiques sur les départs d'élèves liés à l'augmentation des frais de scolarité. Il est répondu que les départs des familles s'expliquent par des causes multiples et qu'aucune donnée ne permet d'établir un lien direct et exclusif avec le montant des frais d'écolage.

Pour préciser le contexte, il est constaté une perte de 100 élèves environ sur les trois dernières années. Les enseignants indiquent qu'il serait pertinent d'analyser dans quelle mesure les départs vers d'autres systèmes scolaires sont liés à des considérations financières.

Il est également souligné que l'établissement n'avait jusqu'à présent jamais connu de situation sans liste d'attente. Monsieur LODS précise que depuis 2022, le réseau des établissements français en Égypte connaît une stagnation des effectifs, alors qu'il était auparavant en croissance continue. La crise économique constitue très probablement un facteur explicatif majeur.

Le budget consacré aux voyages scolaires est en diminution, du fait de la suppression des voyages en classes de Première et Terminale, au profit des niveaux collège et Seconde.

Il est rappelé que les parents ont la possibilité d'abonder la caisse de solidarité. Une baisse des contributions est constatée.

Les dépenses pédagogiques, quant à elles, sont en augmentation.

Un montant de 365 000 € est prévu pour les travaux, incluant notamment la création d'une salle polyvalente sur l'ancien terrain de basket de Mearag. Cet aménagement permettra de libérer des salles de classe et, autant que possible, d'assurer la continuité des enseignements et le maintien de projets, notamment au théâtre, durant les périodes d'examens blancs et d'examens officiels. Il est précisé que la construction de la salle polyvalente ne nécessite pas de permis de construire.

Concernant les loyers, un impact est constaté sur le site de NC, et une part importante est anticipée pour le futur loyer de Maadi, qui passerait de 75 000 € à 300 000 €, correspondant au loyer du terrain en vue de la construction du nouveau bâtiment, avec une augmentation annuelle prévue de 1%.

Les parents sont surpris de l'augmentation conséquente du loyer de Maadi. Ils s'interrogent sur le lien entre cette augmentation (loyer correspondant au terrain) et la réalisation des travaux. Le proviseur indique que cette hausse résulte d'une négociation visant à permettre l'obtention du permis de construire pour le projet prévisionnel de construction.

Monsieur PLUGER souligne que, sur une période de dix ans, le cumul des loyers pourrait représenter un montant équivalent à celui nécessaire pour l'achat du terrain et la construction d'un bâtiment.

Les parents demandent sur quelle durée le contrat a été négocié (à préciser). Il est par ailleurs indiqué qu'à ce stade, l'établissement ne dispose plus des moyens financiers nécessaires pour construire le site de Maadi tel qu'initialement prévu.

Enfin, la question est posée de savoir si, en l'absence de construction, l'augmentation du loyer resterait justifiée.

En bilan, sans les flux internes, le compte de résultat prévisionnel est excédentaire. Mais les flux internes sont d'environ 3 968 000 millions.

Pour les contrats locaux, une hausse du plafond de remboursement de la complémentaire santé est actée. Il passe de 150 000 € par an à 250 000 €.

Monsieur PLEUTIN précise que, concernant les bourses, des arbitrages devront être effectués, l'enveloppe budgétaire étant en diminution alors que les frais, écologie et transports, sont en augmentation.

Vote pour avis.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
7	7	6

Nous devons attendre les retours de l'Aefe pour voir si ce budget est validé.  
Les parents apprécient les efforts que font la direction pour contenir les coûts.

## 2. Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Proviseur remercie les membres du conseil d'établissement et lève la séance à 17h12.

Président et proviseur

  
Yves OLICHON

Provisure adjointe et secrétaire de séance

  
Kim VO HOANG

Vu et validé par Mme Naima EL SAYED, représentante des personnels du 2<sup>nd</sup> degré

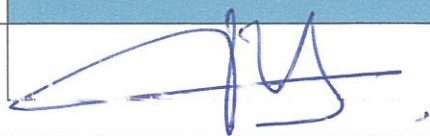
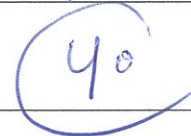
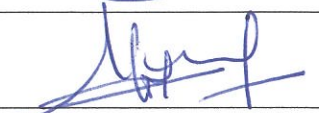

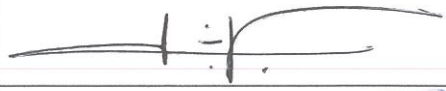




**CONSEIL D'ETABLISSEMENT**



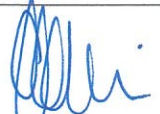


**N°2/ 2025-2026**

**18 janvier 2026 à 16h**

**MEMBRES SIEGEANT AVEC DROIT DE VOTE :**

Fonction	Nom	Émargement
Adjoint au COCAC	Phillipe LODS	
<b>Président du Conseil d'Établissement</b> Chef d'établissement, Proviseur	Yves OLICHON	
Adjoint au Chef d'établissement	Kim VO HOANG	
Directeurs des classes primaires	Estelle BOUSQUET	
	Jean-Christophe MAIGNAN	
Directeur Administratif et Financier	Eric FOUCHOU-LAPEYRADE	
Conseillère Principale d'Éducation	Marie PLASSE	

**PERSONNELS : Représentants des enseignants 2<sup>nd</sup> degré et 1<sup>er</sup> degré**

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Sylvie MIRAMONT	Violaine DELARONDE 	
Zyad HEGAZI		
Naima EL SAYED		
Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Marie-Hélène DELAFLOTTE		
Denis PLUGER		



**PERSONNELS : Administratifs, techniques, de santé, ouvriers de service**

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Jessica EL MASRY		<i>Jessica</i>
Hana EL TOBLEHY		<i>HTL</i>

**ELEVES**

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Lena EL IDRISSE EL ISMAILI		X
Ali SHAFIK		<i>[Signature]</i>

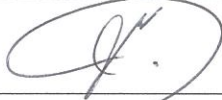

**PARENTS D'ELEVES**

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Christine GUINDI		X
Dalia YASSIN		<i>Présente</i>
Noha EL ZAYAT		<i>[Signature]</i>
Paul HADDAD		<i>[Signature]</i>
Fatenn KANAFANI	<i>Rania ElWagga</i>	<i>Rania ElWagga</i>

**MEMBRES SIEGEANT A TITRE CONSULTATIF**

Fonction	Nom	Émargement
Consul Général de France	Olivier LE VAN XIEU	X
Conseillère des Français de l'Étranger	Catherine PASCAL	<i>[Signature]</i>
Conseillère des Français de l'Étranger	Rafael PLEUTIN	<i>[Signature]</i>



Conseiller des Français de l'Étranger	Hervé MAJIDIER	
Vice-président CVL	Samy BADR	



Monsieur Yves OLICHON  
Proviseur du Lycée Français du Caire

Aux Membres du Conseil d'Établissement

Le Caire, le 05 janvier 2026

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer au conseil d'établissement n°2 qui se tiendra en séance extraordinaire dimanche 18 janvier 2026 à 16h, en salle de réunion – Mearag.

Ordre du jour :

1- Budget 2026

En vous remerciant par avance de votre participation, je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de mes cordiales salutations.

Monsieur Yves OLICHON  
Proviseur



Monsieur le Proviseur,

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Etablissement du Lycée Français du Caire,

Depuis l'été 2025, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est à genou et sous le coup d'une « réforme » imposée par son ministère de tutelle. On nous explique que plus rien ne fonctionne et que sans cette réforme, l'AEFE ne survivra pas.

Sans nier l'impérieuse nécessité de prendre en compte la soutenabilité budgétaire d'un des plus gros opérateurs de l'Etat, on peut toutefois s'étonner de la présentation qui nous est faite de la situation. Elle ne reflète nullement les performances et la dynamique du réseau : des résultats excellents, des élèves épanouis et motivés, des personnels dévoués et des familles en quête de cette excellence qui, la plupart du temps, confirment et expriment leur attachement à ce fleuron de la diplomatie d'influence.

Cette réalité doit sans cesse être rappelée car elle reflète aussi une volonté profonde des missions de service public à l'étranger, de la part de toutes les équipes. Mais aujourd'hui cette volonté ne suffit plus. Ne nous y trompons pas : c'est bien le sous-financement chronique de l'État combiné aux objectifs irréalisables de CAP 2030 qui ont mené l'Agence à cette impasse.

Ce ne sont pas les fausses solutions qui nous sont présentées ce jour qui remettront à flot l'Agence. Au mieux elles permettront de tenir quelques mois, mais leurs conséquences seront souvent sans appel. Les risques de désengagement des établissements dus à la première phase de cette réforme sont réels. Mais les conséquences seront aussi délétères pour les personnels : gels des salaires (une hausse prévue en 2026 a d'ores et déjà été refusée par l'AEFE), masse salariale contrainte, fermeture de postes... Et pour les familles, une augmentation inévitable et importante des frais de scolarité, excluant de fait de nombreux élèves et rompant le principe de solidarité.

Augmenter les frais d'écolage pour payer des retraites de fonctionnaires d'État est une aberration politique et une injustice sociale. C'est l'équilibre et la mixité de notre réseau qui sont menacés.

Il faut sauver l'AEFE et l'affranchir des coupes budgétaires. C'est une volonté politique qui doit être assumée. C'est à cette condition que ce formidable outil de diplomatie d'influence peut continuer ses missions.

L'enseignement français à l'étranger ne peut être une variable d'ajustement budgétaire.

Nous demandons donc un moratoire sur ce transfert des pensions civiles.

Les représentants élus au Conseil d'Etablissement du Lycée Français du Caire pour l'Intersyndicale SNUIPP-SNES-FSU et SUD

